



LA MUTATION DU MODÈLE DE JUSTICE PÉNALE DES MINEURS : QUE RESTE-T-IL DES VALEURS D'APRÈS-GUERRE ?

Lundi 24 juin 2019 de 9h à 18h

A la bibliothèque de l'ordre des avocats - 4 bld du Palais 75001 Paris

9h00 - Propos introductifs

Guy Canivet, ancien membre du conseil constitutionnel, premier président honoraire de la Cour de cassation, président de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant : « Les principes à valeur constitutionnelle de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ».

9h15 - Denis Salas, magistrat, essayiste, président de l'association française pour l'histoire de la justice : « L'esprit de l'ordonnance du 2 février 1945 ».

9h30 - Christine Lazerges, ancienne présidente de la commission nationale consultative des droits de l'homme (2012-2018) : « La mutation du modèle français de la justice des mineurs ».

9h45 - Les enfants à l'aube du XX^{ème} siècle

Présidente de séance : **Françoise Monéger**, professeure honoraire des universités, ancien conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire, membre de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant.

10h00 - Christian Mouhanna, sociologue, chargé de recherches CNRS au CESDIP : « Réflexion sociologique ».

10h15 - Jean Chambry, pédopsychiatre, praticien hospitalier, à EPS maison blanche, président du collège de pédopsychiatrie de la fédération française de psychiatrie : « Neurosciences : l'immaturation cérébrale de l'enfant ».

10h30 - Marie Rose Moro, professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Paris Descartes, chef de service de la maison de Solenn, membre de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant : « La tentation de l'agir. Réflexions pédopsychiatriques ».

10h45 - La notion d'enfant délinquant en droit comparé

Président de séance : **Daniel Pical**, président de chambre honoraire de la cour d'appel de Versailles, membre de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant.

11h00 - Françoise Tulkens, ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme et professeure émérite de l'université catholique de Louvain : « Le modèle européen de la justice des mineurs à travers les décisions de la CEDH ».

11h15 - Frieder Dünkel, professeur émérite de criminologie de l'université de Greifswald : « Allemagne ».

11h30 - Joseph Moyersoen, ancien président de l'association internationale des magistrats de la jeunesse et de la famille : « Italie ».

11h45 - Olivier Boillat, président du tribunal des mineurs de Genève : « Suisse ».

14h00 - La justice des mineurs, une justice spécifique

Président de séance : **Jean-Pierre Ancel**, président honoraire de la 1^{ère} chambre civile de la Cour de cassation, vice-président de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant.

14h15 - Laurence Begon-Bordreuil, magistrate coordinatrice de formation continue, école nationale de la magistrature : « Le modèle des « juridictions résolutive de problèmes » et sa proximité avec le modèle de justice pénale des mineurs français issu de l'Ordonnance du 2 février 1945 ».

14h30 - Lysia Edelstein, psychologue clinicienne, anciennement auprès du service territorial éducatif de milieu ouvert de Pantin (PJJ), centre d'accueil, de soins et d'orientation de la Plaine St Denis : « La connaissance de l'enfant et de sa famille : un levier indispensable pour la prise en charge au pénal ».

14h45 - Carole Sulli, avocate d'enfant au barreau de Paris : « La protection de l'enfant ».

15h00 - Joseph Moyersoen : « La notion de protection de l'enfant au regard des mesures éducatives ».

15h15 - La justice des mineurs, une justice adaptée

Président de séance : **Hervé Hamon**, ancien président du tribunal pour enfants de Paris, membre de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant.

15h30 - Laurent Gebler, président du tribunal pour enfants de Bordeaux et président de l'association française des magistrats de la jeunesse et de la famille : « De l'idéal de justice au sentiment d'impunité ».

15h45 - Frieder Dünkel : « Responsabilité pénale du mineur et du jeune majeur ».

16h00 - Laurence Tartour, avocate d'enfant au barreau de Paris : « Une justice inventive : l'avocat.e d'enfant, force de propositions ».

16h15 - Adeline Hazan, contrôleur générale des lieux de privation de liberté : « Traitement pénitentiaire et primauté de l'éducatif ».

16h30 - Olivier Boillat : « Traitement pénitentiaire, la privation de liberté et les mesures alternatives ».

16h45 - François Paindorge, responsable d'unité éducative en milieu ouvert de Créteil (PJJ) : « Le travail éducatif des milieux ouverts dans la construction des projets alternatifs à la détention des mineurs ».

17h00 - Un représentant de l'administration pénitentiaire : « Éduquer et surveiller ».

17h15 - Édouard Durand, juge des enfants au tribunal de grande instance de Bobigny : « L'avenir de la justice des mineurs ».

17h30 - Conclusion

Dominique Attias, secrétaire générale de l'association Louis Chatin pour la défense des droits de l'enfant, ancienne vice-bâtonnière du barreau de Paris, avocate d'enfants : « Le XXI^{ème} siècle : une justice pénale des mineurs résolument tournée vers la réinsertion des jeunes ».